



**Observatoire 2012  
des Universités  
& Écoles**

# Préambule

KPMG a le plaisir de vous présenter les résultats de l'observatoire 2012 sur les établissements d'enseignement supérieur.

Depuis l'adoption en 2007 de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), l'enseignement supérieur français a engagé d'importantes mutations, notamment à travers le renforcement de l'autonomie budgétaire et de gestion des établissements.

Le cabinet KPMG, qui accompagne les acteurs de l'enseignement supérieur depuis de nombreuses années, mesure l'impact de tels changements et les besoins d'accompagnement que leur mise en place nécessite.

Je suis heureux de vous présenter le premier observatoire établi à propos des établissements d'enseignement supérieur. Il a pour objet de définir et, au fil des années, de suivre un ensemble d'indicateurs de gestion permettant d'identifier et de mieux comprendre les nouveaux enjeux propres à ces établissements

Cette étude, destinée aussi bien aux gestionnaires d'établissements qu'aux organismes de tutelle et aux usagers, permet à chacun d'évaluer sa situation au regard de ratios tels que le budget par étudiant, le taux d'encadrement, le poids de la masse salariale, etc.

L'observatoire 2012 des Universités & Écoles a été réalisé à partir des données financières publiques de l'exercice 2011 de 17 établissements d'enseignement supérieur dont 12 universités pluridisciplinaires et 5 instituts ou écoles dans le domaine des sciences de l'ingénieur.

Je souhaite que ce document contribue à une meilleure connaissance des évolutions en cours dans l'enseignement supérieur et soit utile à tous ceux qui œuvrent pour sa transformation.

**Pierre-Mathieu Duhamel**

Associé, Président du Comité Stratégique de KPMG S.A.

# Sommaire

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| <b>1. Méthodologie</b>           | <b>p. 4</b>  |
| <b>2. Universités</b>            | <b>p. 7</b>  |
| 2.1 Recettes                     | p. 7         |
| 2.2 Dépenses                     | p. 8         |
| 2.3 Patrimoine                   | p. 10        |
| 2.4 Structure financière         | p. 11        |
| <b>3. Écoles &amp; Instituts</b> | <b>p. 15</b> |
| 3.1 Recettes                     | p. 15        |
| 3.2 Dépenses                     | p. 16        |
| 3.3 Patrimoine                   | p. 18        |
| 3.4 Structure financière         | p. 19        |
| <b>4. Synthèse</b>               | <b>p. 21</b> |
| <b>5. KPMG en un regard</b>      | <b>p. 24</b> |

# 1. Méthodologie

L'objectif de cet observatoire est d'apporter des éclairages sur les données financières des établissements et de produire des ratios permettant de faciliter la compréhension de leurs enjeux.

L'analyse met en évidence des données d'ordre macro mais ne permet pas de prendre en compte les spécificités de chaque établissement.

L'observatoire 2012 porte sur un échantillon de 17 établissements d'enseignement supérieur de différentes régions de France (hors région parisienne) et correspondant à des disciplines diverses. Ces établissements sont placés sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

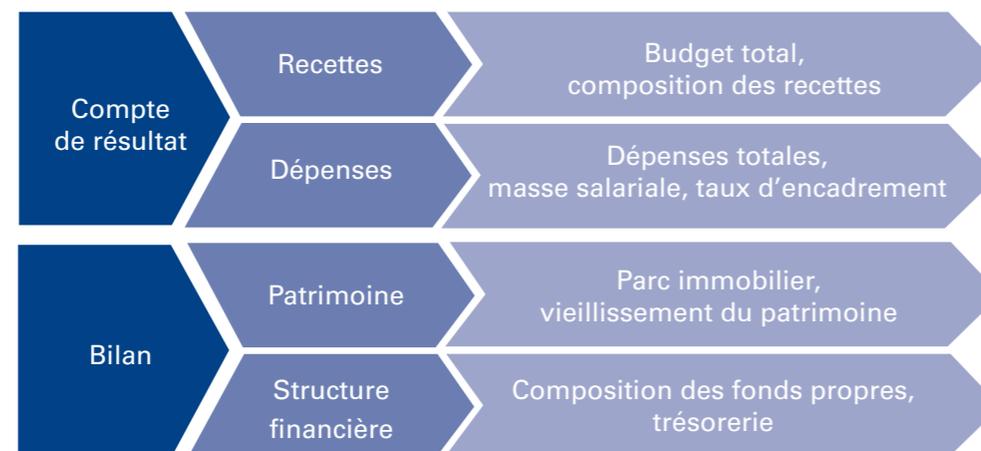
Notre échantillon se compose de :

- 12 universités (de type pluridisciplinaire avec santé et tertiaires), soit 15 % des universités adhérentes de l'AMUE
- 5 instituts et écoles, soit 13 % des instituts et écoles relevant principalement du secteur des sciences de l'ingénieur

Les établissements de l'échantillon sélectionné sont séparés en deux groupes :

- Groupe 1 : Universités
- Groupe 2 : Instituts et Écoles (dans le secteur des sciences de l'ingénieur)

Cette étude est développée autour de quatre thèmes : recettes, dépenses, patrimoine, structure financière, sur la base de données extraites des rapports financiers des établissements concernés (relatifs à l'exercice 2011) :



Les données exploitées dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Données générales            | Nombre d'étudiants                      |
|                              | Nombre d'enseignants                    |
|                              | Taux d'encadrement                      |
|                              | Superficie moyenne (en m <sup>2</sup> ) |
| Compte de résultat (en k€)   | Recettes de fonctionnement              |
|                              | Dépenses de fonctionnement              |
|                              | Résultat                                |
| Patrimoine (en k€)           | Immobilisations brutes                  |
|                              | Immobilisations nettes                  |
|                              | Dépenses d'investissement               |
|                              | Dotations aux amortissements            |
| Structure financière (en k€) | Fonds propres                           |
|                              | Capacité d'Autofinancement              |
|                              | Fonds de roulement                      |
|                              | Besoin en fonds de roulement            |
|                              | Trésorerie                              |



## 2. Les universités

### 2.1 Les recettes

#### Source des recettes

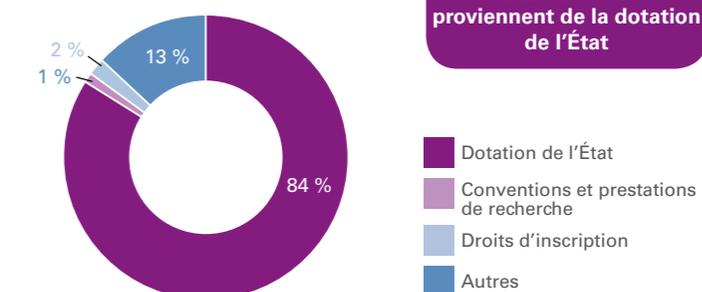
La dotation de l'État représente en moyenne 84 % des ressources des universités du panel.

Concernant les ressources liées aux conventions et prestations de recherche, 11 établissements sur 12 affichent un taux inférieur ou égal à 2 %.

Ce taux ne semble pas corrélé à la taille de l'établissement (en nombre d'étudiants) mais plutôt influencé par la discipline. Les universités pluridisciplinaires affichent en effet un taux plus élevé.

Les droits d'inscription oscillent entre 1,6 % et 3 % du total des ressources des établissements.

Répartition des recettes de fonctionnement



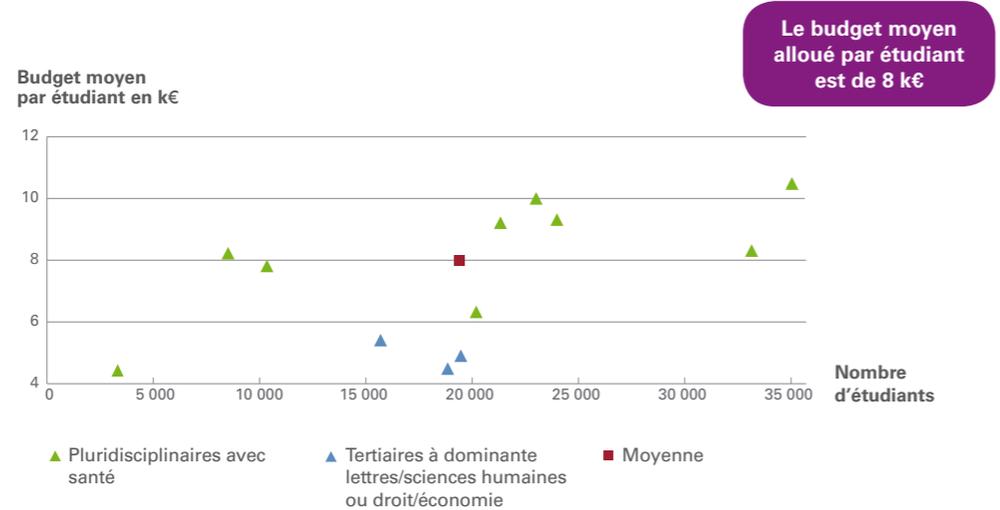
Les recettes de la catégorie "Autres" sont composées des éléments suivants :

- Les autres subventions d'exploitation (U.E., région, autres collectivités et organisations),
- La quote-part de subventions d'investissement inscrite dans le résultat,
- Les prestations de formation continue,
- Les recettes liées à la taxe d'apprentissage,
- Les produits de neutralisation des amortissements pour le patrimoine affecté.

### Budget moyen alloué par étudiant

Le graphique ci-dessous présente le ratio budget de fonctionnement/étudiant. Nous constatons que ce ratio varie de 4,4 k€ à 10,5 k€ par étudiant. La moyenne est de 8 k€ par étudiant.

Les ratios les plus faibles (< 5,4 k€ par étudiant) se retrouvent dans les établissements à dominante Droit/Économie et Lettres/Sciences Humaines. 58 % des établissements affichent des ratios supérieurs à 8 k€ par étudiant. Le budget moyen/étudiant ne semble pas directement corrélé avec le nombre d'étudiants.

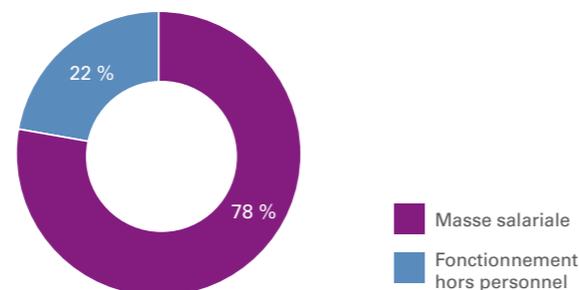


## 2.2 Les dépenses

### Part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement

Depuis le passage aux RCE, la masse salariale représente en moyenne 78 % des dépenses de fonctionnement des établissements.

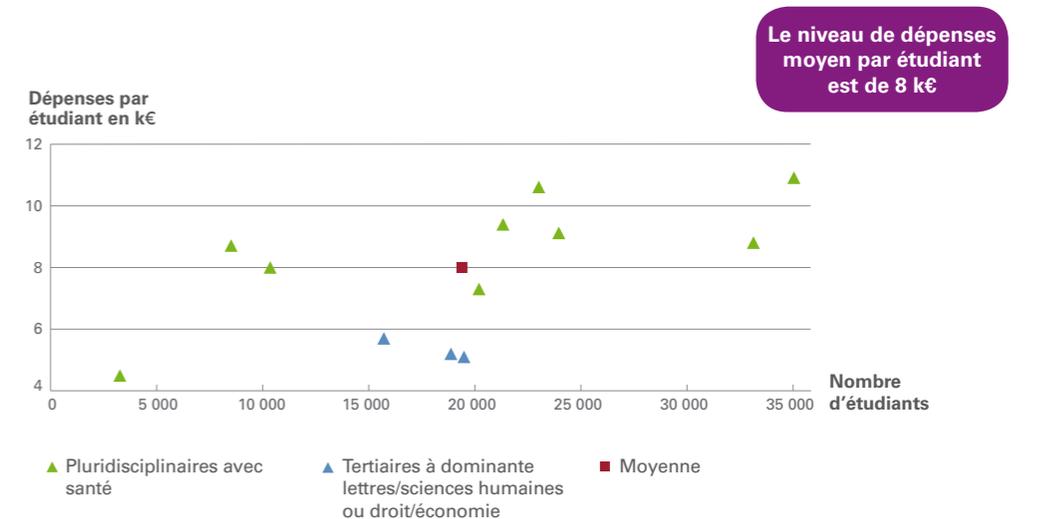
Nous constatons une forte homogénéité des établissements sur ce ratio.



### Dépenses par étudiant

Le niveau de dépenses par étudiant varie de 4,5 k€ à 10,9 k€, selon les établissements. Nous notons une corrélation entre la typologie disciplinaire des établissements et le niveau de dépenses par étudiant.

Le montant de dépenses par étudiant est globalement plus élevé dans les établissements pluridisciplinaires avec santé que dans les universités de type tertiaire.

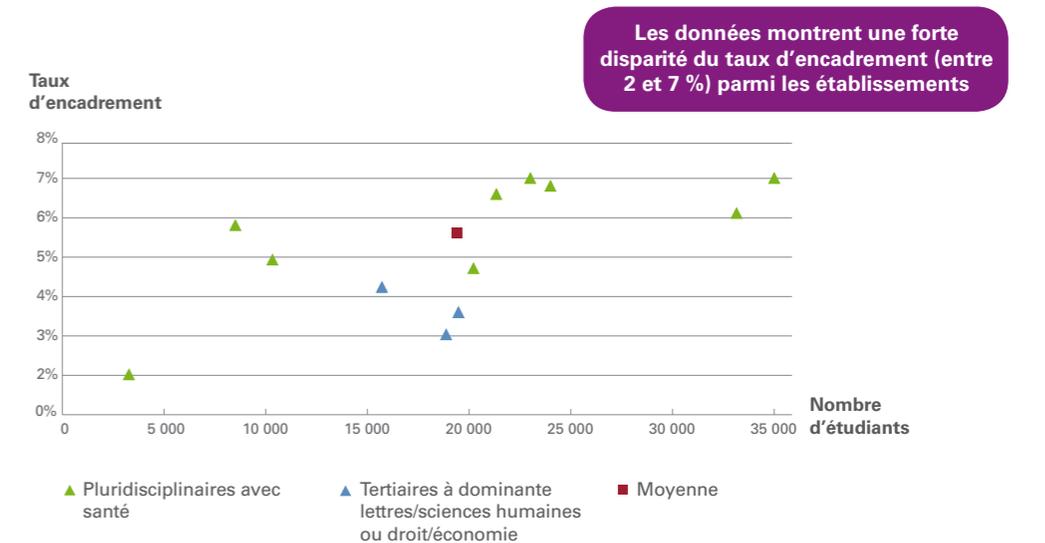


### Taux d'encadrement des étudiants

Le taux d'encadrement correspond au rapport nombre d'enseignants/nombre d'étudiants.

Ce taux est calculé sur la base des postes d'enseignants titulaires et contractuels. Le taux d'encadrement moyen est de 5,6 %.

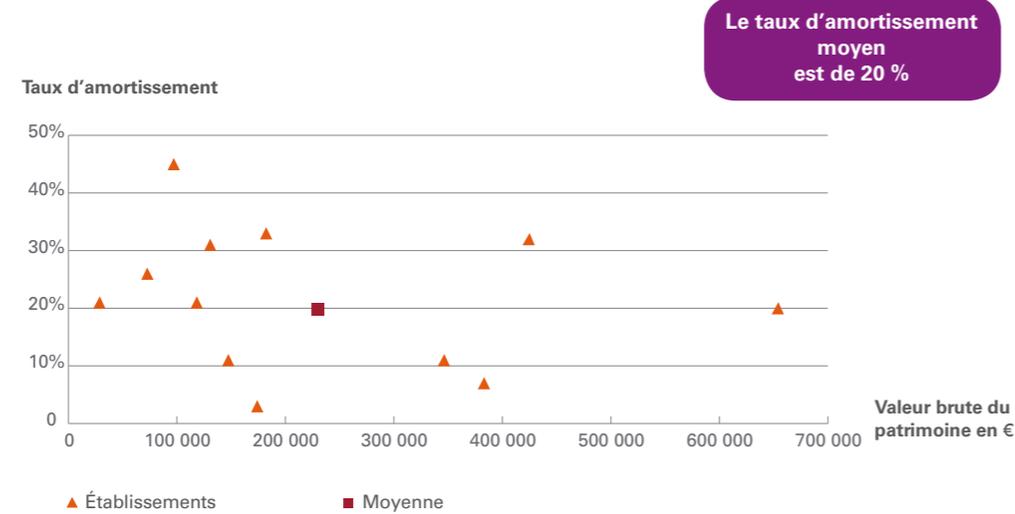
Les établissements présentant un taux d'encadrement inférieur à 4,2 % se rattachent aux universités tertiaires ou de petite taille (< 8 500 étudiants).



## 2.3 Le patrimoine

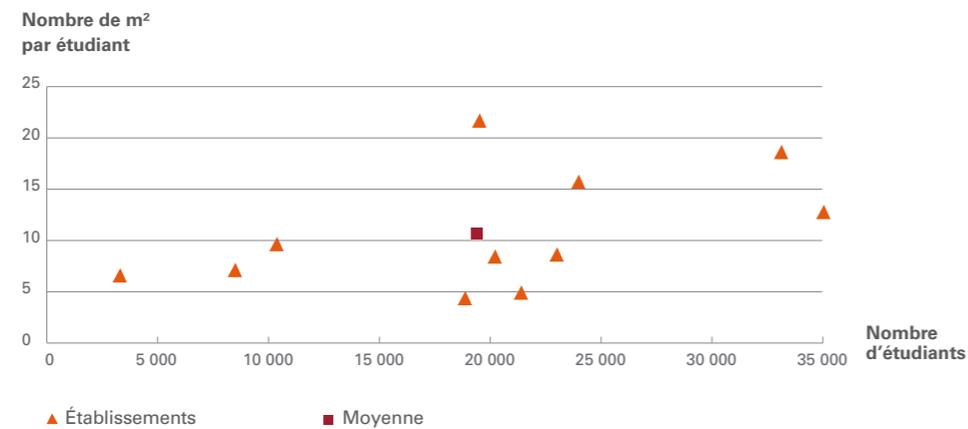
### Taux d'amortissement

Nous constatons une grande disparité des taux d'amortissement entre les établissements (de 3 % à 45 %). Le taux d'amortissement est généralement impacté par l'importance du patrimoine et son état d'entretien.



### Superficie par étudiant

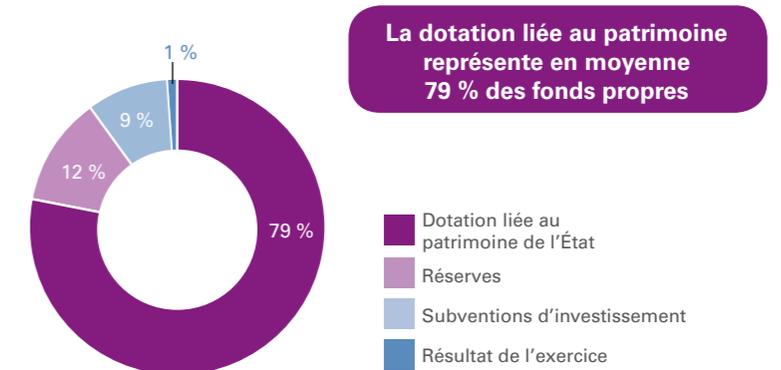
Avec le passage aux RCE, le pilotage immobilier devient un critère important dans la répartition des crédits. La superficie moyenne par étudiant est de 10 m<sup>2</sup>. La superficie prise en compte correspond à la superficie bâtie. Elle varie de 4,3 à 21,6 m<sup>2</sup> par étudiant.



## 2.4 La structure financière

### Composition des fonds propres

Ce graphique\* souligne l'importance de la dotation liée au patrimoine (79 % en moyenne) et aux subventions d'investissements (12 % en moyenne) dans la composition des fonds propres.

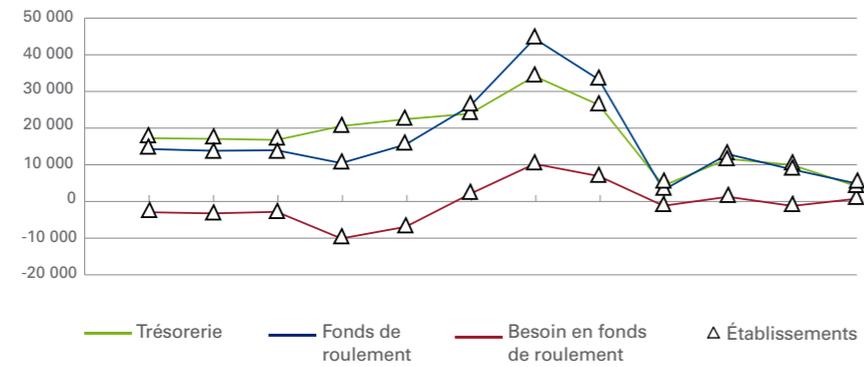


\* Le graphique se base sur des résultats arrondis au dixième.

**Trésorerie**

Les établissements disposent, pour leur majeure partie, d'un niveau de trésorerie largement positif en lien avec le versement des crédits (dotation globale de fonctionnement notamment) en amont de l'engagement des dépenses.

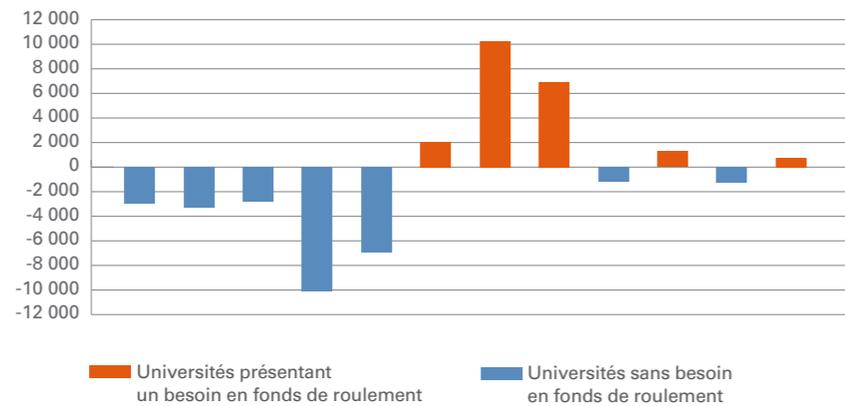
**Besoin en fonds de roulement**



**Structure du Besoin en Fonds de Roulement**

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR), constitue pour la grande majorité des structures (58 %), une ressource nette. Le BFR est principalement lié à l'existence de subventions ou de ressources sur conventions de recherche.

**Montant en k€**

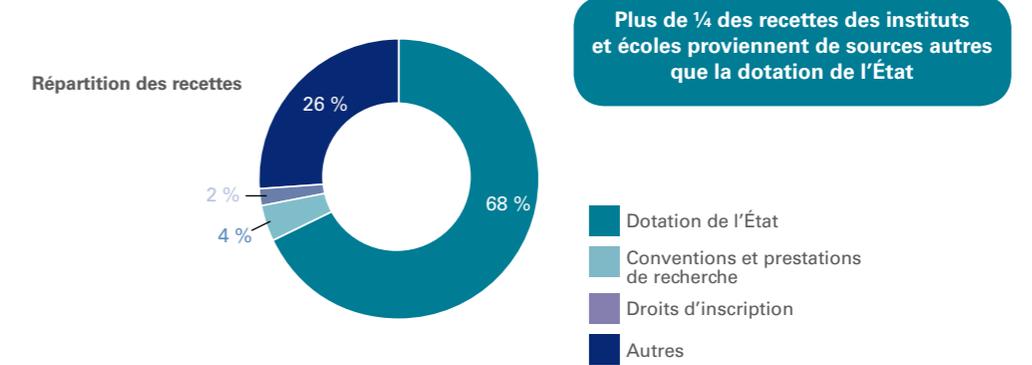


# 3. Écoles et Instituts

## 3.1 Les recettes

### Répartition des recettes

La dotation de l'État représente en moyenne 68 % des ressources des universités du panel.  
 Les ressources liées aux conventions et prestations de recherche sont à rapprocher de la catégorie "Autres".  
 Les droits d'inscription oscillent entre 0,2 % et 4,7 % du total des ressources des établissements.

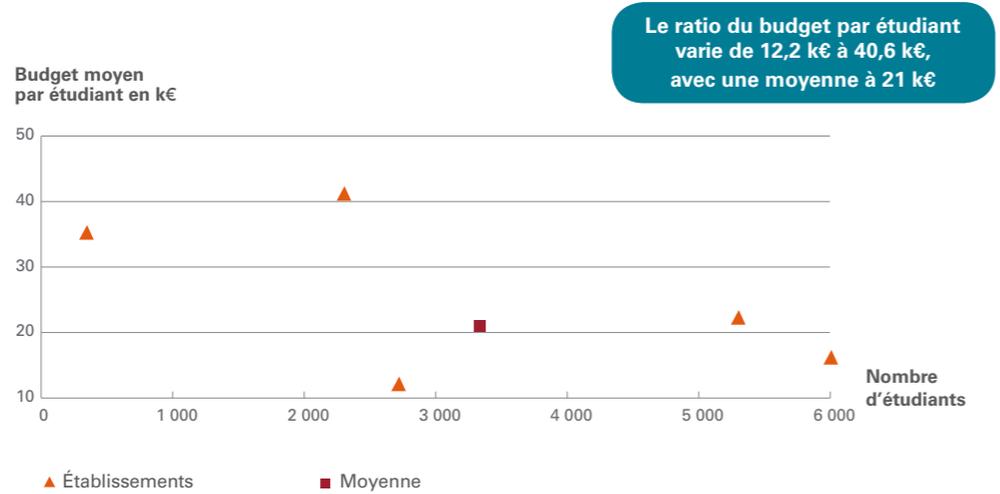


Les recettes de la catégorie "Autres" sont notamment:

- Les autres subventions d'exploitation (UE, région, autres collectivités et organisations).
- La quote-part de subventions d'investissement.
- Les prestations de formation continue.
- Les recettes liées à la taxe d'apprentissage.
- Les produits de neutralisation des amortissements pour le patrimoine affecté.

### Budget moyen alloué par étudiant

Le graphique ci-dessous présente un ratio de budget fonctionnement/étudiant. Le ratio du budget par étudiant varie de 12,2 k€ à 40,6 k€, avec une moyenne à 21 k€. Les disparités entre établissements peuvent s'expliquer par les différents niveaux d'équipements et l'importance du patrimoine de certains établissements (ex: laboratoire de recherche...).

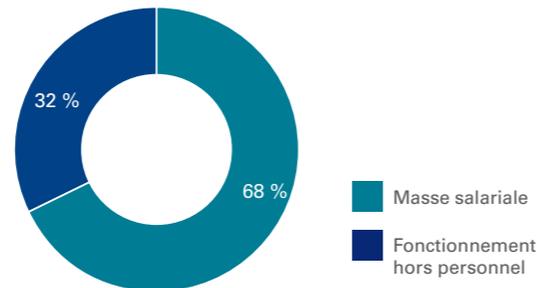


## 3.2 Les dépenses

### Dépenses de fonctionnement

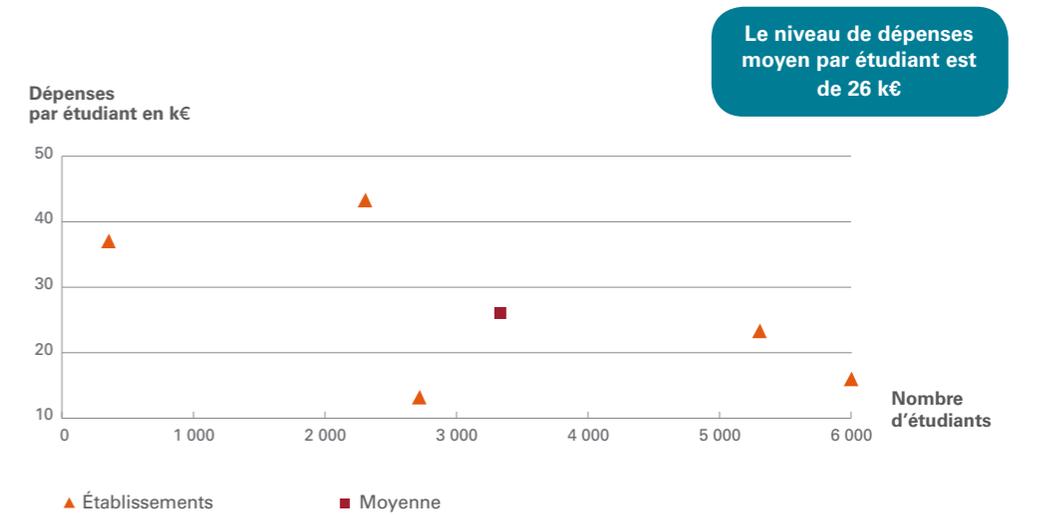
Avec le passage aux RCE, la masse salariale représente en moyenne 68 % des dépenses de fonctionnement des écoles et instituts.

Répartition moyenne des dépenses de fonctionnement



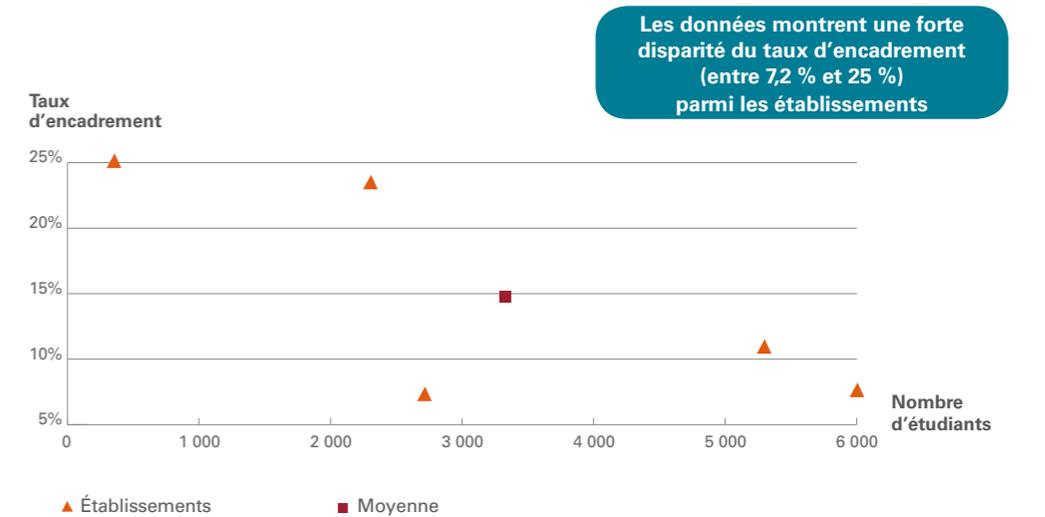
### Dépenses par étudiant

Le niveau de dépenses par étudiant varie de 13 k€ à 43 k€, selon les établissements. Nous notons une très grande disparité entre les établissements sur ce ratio.



### Taux d'encadrement des étudiants

Le taux d'encadrement correspond au rapport du nombre d'enseignants/nombre d'étudiants. Ce taux est calculé sur la base des postes d'enseignants titulaires et contractuels. Le taux d'encadrement moyen est de 14,8 %.

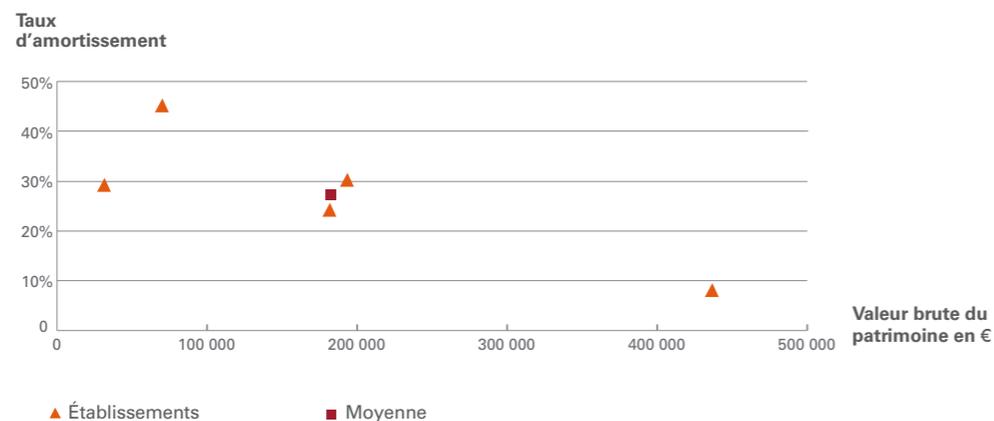


### 3.3 Le patrimoine

Détail des immobilisations corporelles

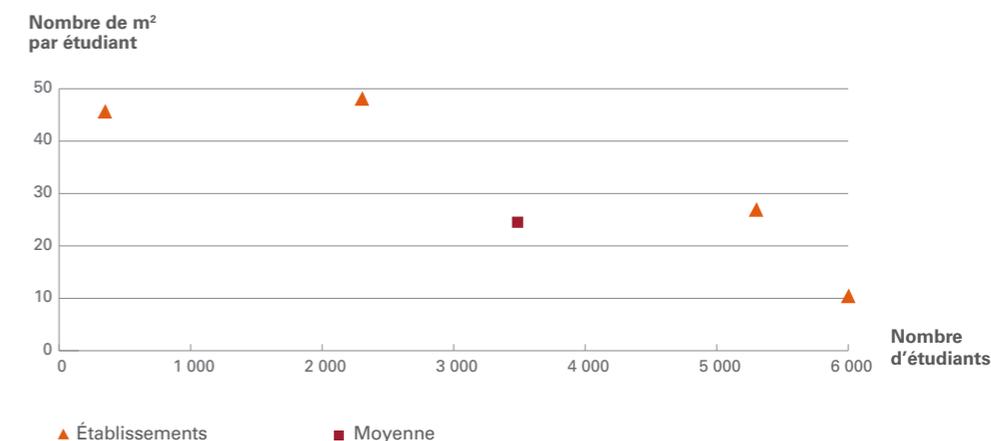
| en k€                                     | E1             | E2            | E3             | E4             | E5            | Moyenne        |
|---|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| <b>Bâtiments</b>                          | 138 797        | 18 688        | 390 583        | 113 493        | 28 972        | <b>138 107</b> |
| <b>Matériel informatique</b>              | 14 552         | 1 421         | 8 093          | 14 141         | 4 331         | <b>8 508</b>   |
| <b>Matériel scientifique</b>              | 28 777         | 7 256         | 16 635         | 25 468         | 12 704        | <b>18 168</b>  |
| <b>Autres immobilisations corporelles</b> | 9 318          | 3 391         | 21 295         | 24 734         | 20 355        | <b>15 819</b>  |
| <b>Investissements corporels</b>          | <b>191 444</b> | <b>30 756</b> | <b>436 606</b> | <b>177 836</b> | <b>66 362</b> | <b>180 601</b> |
| <b>Amortissement</b>                      | 57 821         | 9 041         | 36 122         | 43 122         | 31 637        | <b>35 549</b>  |
| <b>Valeur brute</b>                       | 193 020        | 30 887        | 436 606        | 182 119        | 69 610        | <b>182 448</b> |
| <b>Taux d'amortissement du patrimoine</b> | <b>30 %</b>    | <b>29 %</b>   | <b>8 %</b>     | <b>24 %</b>    | <b>45 %</b>   | <b>27 %</b>    |

Les données ci-dessus présentent une ventilation des investissements corporels en distinguant les principales catégories. Nous constatons que les taux d'amortissement sont compris entre 8 % et 45 %, avec une moyenne de 27 %. Ce taux est généralement impacté par l'importance du patrimoine et son état d'entretien.



### Superficie par étudiant

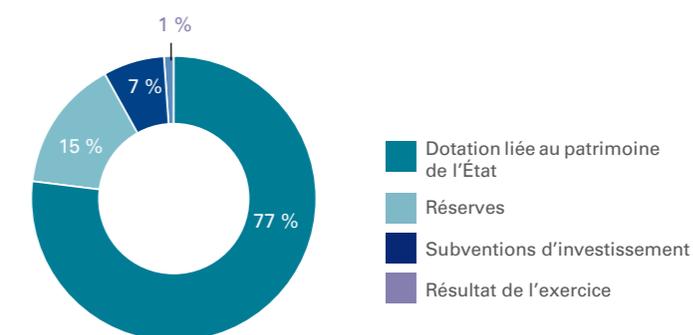
Avec le passage aux RCE, le pilotage immobilier devient un critère important dans la répartition des crédits. La superficie prise en compte dans le calcul des m<sup>2</sup> par étudiant correspond à la superficie bâtie.



### 3.4 La structure financière

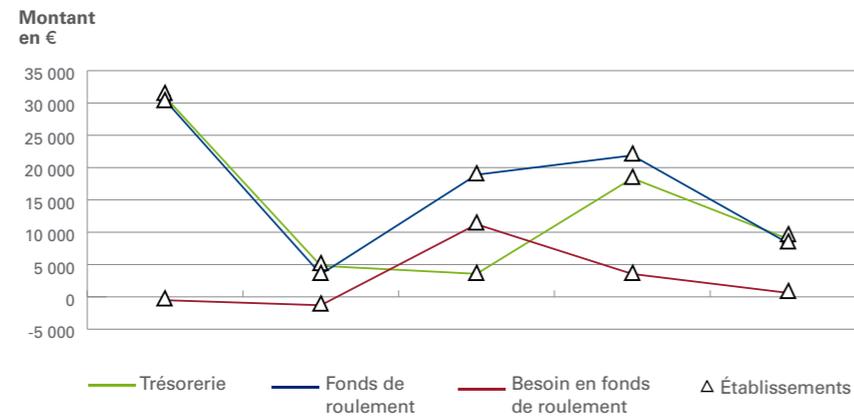
#### Composition des fonds propres

Les données ci-dessous présentent la composition des fonds propres pour les écoles et instituts faisant partie de l'échantillon. 77 % des fonds propres proviennent de la dotation liée au patrimoine de l'État, suivis par les réserves, à hauteur de 15 %.



### Trésorerie

Les établissements disposent, pour leur majeure partie, d'un niveau de trésorerie largement positif en lien avec le versement des crédits (Dotation globale de fonctionnement notamment) en amont de l'engagement des dépenses. Cette caractéristique génère une absence de BFR sur la majorité des établissements.



## 4. Synthèse

Ce tableau compare les principaux ratios économiques et financiers présentés dans cette étude. Ils donnent des indications permettant d'établir des comparaisons entre différents types d'établissements d'enseignement supérieur (universités d'une part, écoles et instituts d'autre part).

Ces chiffres sont cependant à manier avec précaution au regard de la taille de l'échantillon. Cet observatoire a pour ambition de suivre l'évolution dans le temps de ces ratios et de couvrir un échantillon de plus en plus large.

| Ratios moyens   | Universités       | Écoles et Instituts |
|---|-------------------|---------------------|
| Dotation de l'État/Total des recettes                           | 84 %              | 68 %                |
| Budget moyen par étudiant                                       | 8 k€              | 21 k€               |
| Masse salariale/Total des dépenses de fonctionnement            | 78 %              | 68 %                |
| Taux d'encadrement des étudiants                                | 5,6 %             | 14,8 %              |
| Taux d'amortissement  | 20 %              | 27 %                |
| Superficie par étudiant (Nombre de m <sup>2</sup> par étudiant) | 10 m <sup>2</sup> | 24 m <sup>2</sup>   |
| Dotation liée au patrimoine de l'État/Total des fonds propres   | 79 %              | 77 %                |



# Remerciements

L'observatoire 2012 des Universités & Écoles a été réalisé sous la direction du groupe de travail KPMG consacré à l'enseignement supérieur. Ce groupe est composé de Bernard Bazillon, Jean-Paul Clevenot, Philippe Gatta, Isabelle Le Loroux et Christian Liberros, experts KPMG.

L'élaboration des travaux a été dirigée par Christian Liberros et assurée par Kevin Serena, Eve Durquety et Mélanie Sueur.

Avec la participation de :

Robert Acquaviva, Morgan Alabeurthe, Stéphane Baron, Luc Dupas, Jérôme Eustache, Corinne Forissier, Thierry Gallier, Chantal Gauthier, Claire Gilbert, Dominique Grignon, Jean-Baptiste Gouttenoire, Béatrice Hiere-Marine, Laurent Hoffnung, Sylvain Hug, François Lambert, Patrick Lequint, Jean-Luc Leroux, Didier Redon, Géraldine Roosen, Frédéric Verdier.



# 5. KPMG en un regard

KPMG premier groupe français de services pluridisciplinaires: audit, expertise comptable, conseil, droit et fiscalité.

## Notre réseau spécialisé

Les collaborateurs des réseaux KPMG Économie Sociale et Solidaire et Secteur Public sont des professionnels du conseil et de l'audit intervenant auprès des acteurs du secteur de l'éducation, de la formation et de la recherche.

## Nos métiers, nos marchés

KPMG accompagne les sociétés cotées et groupes internationaux dans le cadre de missions d'audit et le cabinet intervient auprès des PME, artisans, commerçants et professions libérales pour les accompagner à chaque étape de leur développement: expertise comptable, certification des comptes, aide à la création, évaluation, gestion sociale, transmission, conseil patrimonial...

KPMG apporte également son expertise au **Secteur public, État et collectivités territoriales** et aux acteurs de **l'Économie Sociale et Solidaire** sur des sujets aussi variés que l'information financière, la gouvernance, l'évaluation, le pilotage, le contrôle interne ou externe...

## Chiffres clés

### KPMG en France

- > **217** implantations
- > **7570** salariés
- > Chiffre d'affaires: **839** millions d'euros

### KPMG en France compte plus de **70 000 clients** parmi lesquels :

- > **200** sociétés cotées ou faisant appel public à l'épargne dont 90 % des sociétés du CAC 40
- > **Près de 30 %** des PME de plus de 50 salariés
- > **6000** références dans les collectivités publiques
- > **6300** associations et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire
- > **47000** artisans, commerçants, TPE et professions libérales

## Contacts

### **Bernard Bazillon**

Associé, Directeur National  
Économie Sociale et Solidaire  
Tél. : +33 (0)1 55 68 94 59  
E-mail : bbazillon@kpmg.fr

### **Mélanie Sueur**

Responsable Projet Enseignement  
Supérieur & Recherche  
Tél. : +33 (0)1 55 68 94 59  
E-mail : msueur@kpmg.fr

### **Christian Liberos**

Directeur Associé, Référent Enseignement  
Supérieur & Recherche  
Tél. : +33 (0)5 82 52 52 82  
E-mail : cliberos@kpmg.fr

### **Philippe Gatta**

Directeur de mission, Référent  
Enseignement Supérieur & Recherche  
Tél. : +33 (0)4 37 64 78 14  
E-mail : pgatta@kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directeur et conseil de surveillance au capital social de 5 497 100 euros. 775 726 417 RCS Nanterre. Siège social : Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex. KPMG S.A. est membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France.  
Réalisation : Direction Communication Corporate  
VM COMMUNICATION - Novembre 2012 - Crédit photo : Shutterstock  
Photo de couverture : Shutterstock